



HAL
open science

UMR de droit comparé de Paris

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. UMR de droit comparé de Paris. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02031667

HAL Id: hceres-02031667

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031667>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Droit comparé (UMR 8103)

de l'Université Paris 1



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation
Unité de recherche :
Droit comparé (UMR 8103)
de l'Université Paris 1



Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

mars 2009



Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : UMR "droit comparé"

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : 8103

Nom du directeur : Madame Hélène RUIZ FABRI

Université ou école principale :

Université Paris 1

Autres établissements et organismes de rattachement :

CNRS

Date(s) de la visite :

19 février 2009



Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Patrick MAISTRE du CHAMBON Université de Grenoble 2

Experts :

M. Pierre BON, Université de Pau

M. Serge DAUCHY, Université de Lille 2

Mme Florence DEBOISSY, Université de Bordeaux 4

M. Slim LAGHMANI, Faculté de sciences juridiques politiques de Tunis

Mme Christine NEAU-LEDUC, Université de Montpellier 1

M. Bernard PACTEAU, Université de Bordeaux 4

M. Philippe SIMLER, Université de Strasbourg 3

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Philippe AUVERGNON, CoNRS

Le CNU contacté n'a pas envoyé de représentant.

Observateurs

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

M. Pierre Michel EISEMANN, Paris 1

Mme Yvonne FLOUR, Vice-présidente du Conseil scientifique, Paris 1



Rapport d'évaluation



1 • Présentation succincte de l'unité

Effectif, dont enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens et administratifs ;

- 20 enseignants chercheurs (15 professeurs, 5 MCF)
- 6 enseignants-chercheurs rattachés (2 Paris 1, 1 Paris 2, 1 IEP de paris, 1 Université de Bologne et 1 Université de Naples)
- 2 directeurs de recherche CNRS
- 1 chargé de recherche CNRS
- 7 ITA/IATOS (6CNRS et 1 Paris)
- 5 contractuels (4 CNRS et 1 Paris 1)
- 141 doctorants
- 18 allocataires/allocataires moniteurs et 15 ATER, 11 bourses diverses)

Nombre de HDR, nombre de HDR encadrant des thèses : 1 MCF dispose d'une HDR. Tous les professeurs dirigent des thèses.

Nombre de thèses soutenues et durée moyenne lors des 4 dernières années, nombre de thèses en cours :

- 141 thèses en cours
- 48 thèses soutenues

Financement de la thèse : 18 allocataires/allocataires moniteurs et 15 ATER, 11 bourses diverses) : durée autour de 5,4 ans

Nombre de membres bénéficiant d'une PEDR : 11

Nombre de publiants :

Tous les professeurs publient selon une fréquence variable. Mais le rapport publication / enseignant-chercheur, à quelques rares exceptions près, est excellent et traduit le dynamisme de l'unité et la grande notoriété de ses membres.



2 • Déroulement de l'évaluation

Le comité d'experts a entendu, outre le directeur de l'unité, les responsables de chaque équipe ainsi que de nombreux doctorants dont l'audition s'est faite hors la présence de leurs directeurs de recherche ou du directeur de l'unité. Le comité a également eu un entretien avec les personnels administratifs en présence du

secrétaire général de l'UMR. L'audition du directeur de l'unité a fait ressortir deux choses: la grande diversité des champs de recherche à l'intérieur de l'unité et une très grande cohésion au sein des différentes équipes, mais également, une volonté réelle de bien vivre ensemble, ce qui permet au quotidien une bonne

mutualisation des moyens en fonction des projets et des besoins des uns et des autres. A cet égard, le comité a ressenti à travers les auditions conduites, la réalité de ce climat et la volonté de tous de vivre ensemble.

Dans le même sens, l'UMR est apparue comme particulièrement ouverte à d'autres champs de recherche, ce que justifie son objet principal consacré au droit comparé. Il existe également une excellente intégration de l'UMR au sein de l'université de Paris 1 et une écoute attentive aux vœux exprimés par l'université en matière de structuration des équipes. C'est ainsi que l'UMR n'a pas opposé d'objections au désir de l'université de voir intégrer le centre d'histoire des droits communs, afin de lui permettre de se développer autour des axes qu'il a lui-même fixés pour la période 2010-2013 (Droit commun et systématisation du droit, Droit commun et codification, les nouveaux droits communs). Il en est de même pour le laboratoire d'anthropologie juridique.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

L'analyse du dossier de l'UMR de droit comparé et l'audition de ses membres font apparaître l'existence d'une politique scientifique de qualité organisée autour d'équipes de dimension très variable et de thèmes qui ne le sont pas moins à savoir :

- Mondialisation/globalisation ;
- Economie et droit ;
- Droit, sciences et techniques ;
- Anthropologie juridique ;
- Histoire des droits communs ;
- Activités de la société de législation comparée.

On perçoit une grosse activité et une certaine hétérogénéité des thématiques abordées, ce dont ne s'est pas caché son directeur lors de sa présentation orale. Une constante cependant : les thèmes retenus sont originaux et certaines équipes disposent d'une forte reconnaissance internationale, tel est notamment le cas de l'axe « Droit, science et techniques ».

La rançon de cette diversité tient à l'éclatement des problématiques qui ne peuvent être naturellement reliées les unes aux autres. Cette diversité des équipes est à la fois une force et une faiblesse. Mais, force est d'observer que le dynamisme et la lucidité du directeur de l'UMR, par son écoute tant des enseignants que du service de la politique de recherche de l'université, permet à l'unité de conserver une certaine homogénéité et de gérer équitablement les moyens au profit de l'ensemble.



Par ailleurs, il y a lieu de relever l'excellence des réseaux et des partenariats internationaux de l'UMR en direction de la Russie, du monde latino-américain, de la Chine, de l'Inde ou encore de la Corée ou encore de l'Afrique, (partenariats avec Université de Saint-Louis au Sénégal, de Cotonou, Kinshasa ou encore les Comores...). L'UMR entretient également des relations privilégiées avec de grands institutions tant nationales qu'internationales (Collège de France, UNESCO).

Si une petite réserve doit être émise, elle tient à l'insatisfaction manifestée par les doctorants de certaines équipes.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

MONDIALISATION / GLOBALISATION

Cet axe thématique propose d'une part, une approche de la conception classique : droits nationaux et droit comparé et d'autre part, un axe intitulé : la perspective nouvelle : vers un droit inter-et supra-national.

Au titre du 1^{er} thème, trois projets sont proposés 1) Droits constitutionnels européens, 2) Droits de pays de langue allemande et enfin, 3) les procédures administratives et les contrôles administratifs en Russie à la lumière de l'expérience européenne.

Au titre de la seconde thématique, ce sont plus de 15 thèmes de recherche qui font l'objet de l'attention de l'équipe avec chaque fois un directeur scientifique bien identifié, la plupart du temps français mais également étranger (Responsabilité pénale des personnes morales et modèles de gestion des contrôles). Chaque projet donne lieu soit à la publication d'un ouvrage, soit à l'organisation de séminaires parfois mensuels ou des journées d'études annuelles à l'intention de jeunes chercheurs en droit comparé.

Les projets s'articulent autour de trois grandes problématiques : l'internationalisation et l'eupéanisation du droit; la place du juge dans la mondialisation du droit; recherches sur un humanisme juridique critique.

Au titre de l'internationalisation et de l'eupéanisation du droit, 5 équipes ont été constituées avec à leur tête un ou plusieurs responsables scientifiques de haut niveau français ou étrangers.

Les différentes recherches portent sur :

- Les acquis communautaires ;
- Justice sociale en droit privé européen ;
- Réseau Internationalisation du droit en partenariat avec le Collège de France ;
- Les figures de l'internationalisation du droit Amérique latine ;
- Responsabilité pénale des personnes morales et modèles de gestion des contrôles.

Le deuxième axe: Place et rôle du juge dans la mondialisation du droit fait l'objet de trois projets:

- 1) Contentieux comparé.
- 2) Les décisions de justice à dimension mondiale.
- 3) Sept ans de pratique à la cour pénale internationale.

Toutes les journées, séminaires, colloques organisés, donnent lieu à des publications dans différentes collections (ex : collection "contentieux international" chez Pedone, ou dans la collection de l'UMR de droit comparé de Paris)



Le troisième axe s'intitule "Recherche sur un humanisme juridique critique" et regroupe 7 projets aux dénominations suivantes:

- 1) Les réparations pour violations graves et massives des droits de l'homme dans les systèmes européens et interaméricains.
- 2) Féminisme et droit international.
- 3) Dangerosité et traitement des multirécidivistes.
- 4) L'utilisation de certaines techniques de surveillance dans un objectif de prévention de la délinquance et de la récidive.
- 5) Re-concevoir le droit constitutionnel à l'ère de la mondialisation : convergences et divergences entre l'Europe et l'Amérique.
- 6) Transformation du constitutionnalisme sous l'impact de la mondialisation : quels effets et conséquences du développement de la gouvernance en réseaux.
- 7) Les Etats devraient-ils ratifier les Conventions sur les droits de l'homme?

Là encore, ce qui transparaît, c'est la très grande diversité des thématiques abordées relevant tantôt du droit public tantôt du droit privé tantôt du droit pénal. Un jugement un peu rapide et sommaire peut conduire à une appréciation mitigée quant à la ligne directrice. Mais, en définitive il ne s'agit que de la conséquence de la ligne générale de l'UMR à savoir le droit comparé qui, s'il fut à une époque délaissé, revient en force, grâce notamment à l'UMR de droit comparé de Paris 1 et investit toutes les disciplines juridiques. Bien évidemment, les travaux qui résultent de ces recherches donnent lieu à des publications dans les nombreuses collections internes de l'UMR ou chez des éditeurs privés. En cela l'UMR remplit ses objectifs et prouve sa légitimité.

ECONOMIE ET DROIT

Les recherches auxquelles donne lieu ce pôle se développent autour de trois thèmes:

- 1) Le modèle des autorités de régulation indépendantes en Allemagne et en France.
- 2) L'Etat actionnaire: regards croisés sur le retour d'une forme ancienne d'intervention économique de la puissance publique.
- 3) Pour une approche critique du droit international de commerce.

Ces travaux dont certains sont à venir feront bien évidemment l'objet de publications dont certaines en deux langues (par exemple, français-allemand pour le 1er thème).

Une fois encore, on ne saurait critiquer ce choix de l'UMR de se préoccuper du domaine de la régulation économique. Peut-être pourrait-on envisager selon l'orientation des travaux un rapprochement avec le LADEF dont la notoriété et l'originalité des recherches sont reconnues et louées par toute la communauté scientifique que ces questions préoccupent.

DROIT, SCIENCES ET TECHNIQUES

La visite du comité a fait ressortir que cette équipe est manifestement très solide et particulièrement armée pour conduire une recherche collective de qualité.

Ses travaux abordent de très nombreux champs de recherche traitant de thèmes très actuels. Ceux-ci sont au nombre de 9 :

- 1) Participation à un projet: "Connaissances biologiques et normes d'action publique (COBINA). Les normes éthiques et juridiques en matière de clonage animal"



- 2) Coexistence des filières OGM et non OGM dans le droit européen et comparé
- 3) Formes de mobilisation et épreuves juridiques autour des OGM en France et en Europe. Construction et mise en oeuvre d'un observatoire sociologique informatisé.
- 4) Le droit des OGM, entre pluralisme technologique et liberté du commerce et de l'industrie.
- 5) Les enjeux scientifiques, juridiques, éthiques et économiques des banques de sang de cordon à visée autologue.
- 6) Prévention, précaution et santé au travail. De l'amiante aux nanoparticules.
- 7) Droit, sciences, races et ethnies
- 8) Evaluation de la législation et des guidelines y afférentes dans le domaine de la collecte, de la conservation et du transfert des tissus et cellules humains dans l'Union européenne.
- 9) De l'innovation à l'utilisation: quel cadre normatif pour les nano-produits?

L'organisation juridique de la production et de l'exportation de soja argentin et le droit européen. Succès et tensions autour d'une innovation de portée mondiale.

Cette équipe pilotée par un directeur de recherche CNRS joue pleinement son rôle en répondant à de nombreux appels d'offre. De surcroît, nombreuses sont les recherches faisant appel à des équipes pluridisciplinaires au sein desquelles se regroupent juristes éthiciens, philosophes, sociologues, chimistes, physiciens, biologistes. Bref, une équipe dynamique et performante à forte notoriété internationale dont l'intégration apparemment réussie dans l'UMR valorise l'ensemble.

ANTHROPOLOGIE JURIDIQUE

L'équipe en charge du laboratoire d'anthropologie juridique propose 6 orientations ou thèmes dont les intitulés sont les suivants:

- 1) Mémoire de l'anthropologie du droit.
- 2) Politiques foncières et gestion de ressources renouvelables.
- 3) Politiques de décentralisation et gestion domaniale.
- 4) Droit, gouvernance et développement durable.
- 5) Analyse comparative de pratiques citoyennes de droit et de leurs effets en terme de transformation sociale - Projet Partenariat institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation.
- 6) Appui à l'élaboration des politiques foncières rurales (étude de capitalisation sur les politiques et opérations foncières en Asie du Sud-Est (Vietnam, Cambodge, Laos).

Ces deux derniers projets font l'objet d'un financement spécifique soit par une collectivité territoriale soit par le Ministère des affaires étrangères.

Le laboratoire d'anthropologie juridique sert, en outre, de cadre d'accueil à deux associations (association des chercheurs en anthropologie juridique, association pour la promotion de la recherche et les études foncières en Afrique). Bien qu'il s'agisse d'une équipe modeste, celle-ci fait preuve de dynamisme en nouant des relations avec d'autres organismes ou ONG (ex : Agence universitaire pour la francophonie, Académie africaine de théorie du droit, association Juristes Solidarité, association italienne de droit comparé...). Bref, le laboratoire d'anthropologie juridique semble réunir toutes les conditions pour s'intégrer harmonieusement dans l'UMR de droit comparé et ses champs de recherche ne dénaturent pas son objet, même s'ils accentuent encore le sentiment de grande diversité.



5 • Analyse de la vie de l'unité

– En termes de management :

L'équipe dirigeante est soudée et dynamique. Les rapports entre les différents équipes semblent s'être établis sur le mode de la complémentarité et de la véritable mutualisation et non sur celui d'une concurrence malsaine. Cela tient probablement à la personnalité de son directeur et à la qualité de l'ambiance qu'elle a su créer.

– En termes de ressources humaines :

L'UMR de droit comparé est la seule équipe auditionnée par le comité d'experts qui dispose d'une organisation collective affirmée et parfaitement structurée. Elle fournit à cet égard la preuve que la recherche collective ne peut donner sa pleine mesure que si une structure administrativo-financière existe et dispose de moyens administratifs satisfaisants. L'UMR fait par ailleurs la preuve que la mutualisation des moyens est une bonne

solution, pour peu que des équipes différentes manifestent leur volonté de vouloir vivre ensemble et de coopérer dans le respect de leur différence.

– En termes de communication :

Manifestement, l'UMR a acquis dans le domaine du droit comparé une réputation de premier ordre, il en résulte une identification claire de la structure.

6 • Conclusions

– Points forts :

- Equipe structurée, soudée et dynamique.
- Production scientifique importante.
- Ouverture nationale et internationale tout à fait satisfaisante.
- Grande notoriété internationale de certaines équipes.
- Plateforme documentaire de grande richesse.
- Structure administrative pertinente.
- Recherches collectives diversifiées.

– Points à améliorer :

- L'inconvénient de cette diversification laisse parfois un sentiment de trop grande hétérogénéité des équipes (mais peut-on faire autrement?).
- Intégration perfectible des doctorants dans certaines équipes.
- Encadrement des doctorants parfois insuffisant.
- Nombre parfois excessif de doctorants inscrits auprès d'un même enseignant chercheur.



– Recommandations :

- L'UMR de droit comparé dont la diversité fait incontestablement sa richesse doit cependant veiller à ce que celle-ci ne devienne pas un inconvénient. La gouvernance de qualité et la réelle mutualisation, mises en oeuvre à l'heure actuelle, doivent éviter qu'effleure un sentiment « d'auberge espagnole » où chacun trouve ce qu'il y apporte. Ce sentiment semble éprouvé par les doctorants de certaines équipes dont les réserves ont étonné les membres du comité d'experts. Une petite minorité de doctorants a même avoué ignorer l'équipe à laquelle ils étaient rattachés, ne semblant connaître que leur directeur de recherches. Cette observation doit être bien comprise et ne vise qu'une ou deux équipes, qu'il convient de ne pas stigmatiser dans la mesure où le travail réalisé par ailleurs est satisfaisant. Pour éviter ce malaise, peut-être faudrait-il que l'UMR réfléchisse collectivement à quelques principes généraux devant prédominer en matière d'encadrement de thèses notamment quant au nombre acceptable de doctorants par enseignant-chercheur. Mais est-ce de son ressort? N'est-ce pas plutôt de celui de l'Ecole doctorale?


Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A+	A+	A+	A+	B

Paris, le 3 juin 2009



U - PANTHÉON - SORBONNE -
UNIVERSITÉ PARIS 1
SERVICE de la RECHERCHE et des PUBLICATIONS

12, place du Panthéon – 75231 Paris cedex 05

 01 44 07 77 08

 01 44 07 78 84

E-mail : rechup1@univ-paris1.fr

Monsieur Pierre GLORIEUX

Directeur de la section des unités de recherche de l'AERES

20, rue Vivienne

75002 PARIS

Nos Réf. : IG/PLBC/2009/N°

Objet : Réponse au rapport du comité de visite – UMR 8103 – UMR de droit comparé

Monsieur le Directeur,

L'université a pris connaissance du rapport du comité d'experts de l'AERES établi à la suite de la visite de l'UMR de droit comparé le 19 février dernier. Elle se réjouit ainsi que l'équipe placée sous la responsabilité du professeur Hélène Ruiz Fabri du caractère très positif de ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Jean-Claude COLLIARD